

DOSSIER D'HABILITATION CATEC® D'UN ORGANISME DE FORMATION OU D'UNE ENTREPRISE



DISPOSITIF DE DÉMULTIPLICATION
FORMATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES
LIÉS AU TRAVAIL EN ESPACES CONFINÉS
DOMAINES DE L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CATEC®.....	3
DISPOSITIF DE DÉMULTIPLICATION CATEC®	4
RÔLES DES ACTEURS DU DISPOSITIF CATEC®	4
Le comité d'orientation et de suivi CATEC®	4
L'INRS	4
Le réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels	5
La commission technique d'habilitation CATEC®	5
L'organisme habilité CATEC®.....	5
L'entreprise habilitée CATEC®	6
PROCÉDURE D'HABILITATION CATEC®	7
Descriptif de la procédure d'habilitation CATEC®	7
Eléments du dossier de demande d'habilitation retenus pour l'examen de la demande d'habilitation CATEC® d'un organisme de formation ou d'une entreprise	8
Motifs de retrait de l'habilitation CATEC®.....	9
Procédure de retrait de l'habilitation CATEC®.....	9
Recours	10
FICHE 1 : PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION/DE L'ENTREPRISE.....	11 - 12
FICHE 2 : LETTRE D'ENGAGEMENT SIGNÉE	13
FICHE 3 : EXPERIENCE	14
FICHE 4 : MOYENS HUMAINS	15
FICHE 5 : COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF	16
FICHE 6 : PÉDAGOGIE	17
FICHE 7 : MATÉRIELS – ÉQUIPEMENTS.....	18
FICHE 8 : MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION.....	19
FICHE 9 : MODALITÉS DE L'ÉVALUATION.....	20
FICHE 10 : PRÉVISIONS DE RÉALISATION DES FORMATIONS CATEC®.....	21

INTRODUCTION

Des interventions d'entretien, de gestion, de maintenance, de développement, de co-utilisations sont régulièrement menées dans des ouvrages et des réseaux dédiés à la production d'eau potable ou à l'assainissement des eaux usées (propriétés des collectivités territoriales, en général).

Ces ouvrages présentent souvent les caractéristiques des espaces confinés.

Les risques identifiés sont qualifiés de forts, susceptibles de générer des dommages graves pour la santé des salariés. Peu fréquents, les accidents mortels sont malheureusement souvent multiples.

Les personnels intervenant dans de tels espaces exercent des métiers différents et ne disposent pas systématiquement d'une base commune homogène de pratiques pour de telles interventions.

Les partenaires sociaux du CTN-C ont souhaité décrire, au travers de la recommandation R447, l'ensemble des mesures de prévention pour les interventions dans ces espaces confinés.

Les branches professionnelles, les représentants des salariés, les collectivités territoriales, des organismes de formation, l'INRS et le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels, ont élaboré le dispositif de formation « CATEC® », comme vecteur d'aide à l'harmonisation et à l'intégration de ces pratiques de prévention.

Afin de développer ces formations sur le territoire national, avec l'ambition de délivrer des certificats d'aptitude aux travaux en espaces confinés, conformes aux volontés des partenaires sociaux réunis au sein du CTN-C, la mise en place et la gestion du dispositif de démultiplication s'appuient sur des structures institutionnelles et des acteurs dont les engagements et les rôles sont décrits ci-après.

LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CATEC®

Ce document a été conçu et validé, dans le respect des règles de prévention, par les services de prévention institutionnels et des acteurs du domaine de l'eau et de l'assainissement. Il est retenu par les partenaires sociaux du CTN-C comme document fondateur pour la mise en œuvre de la recommandation concernant l'ensemble des formations CATEC®. Ce document est disponible sur le site inrs.fr.

Le document de référence précise :

- les enjeux et les objectifs du dispositif,
- les référentiels : activités, métiers, compétences, formation, pédagogique, évaluation,
- le dispositif de démultiplication retenu pour dispenser la formation et délivrer les certificats CATEC® : habilitation des organismes de formation, certification des formateurs,
- les éléments relatifs à l'organisation, la gestion et l'administration des différents niveaux de formation, des épreuves d'évaluation, l'obtention et la délivrance des certificats,
- l'évaluation du dispositif.

DISPOSITIF DE DÉMULTIPLICATION CATEC®

L'objectif de ce dispositif est d'assurer pour l'ensemble des personnels concernés par ces interventions, sur le territoire national, des formations similaires, homogènes, de qualité maîtrisée, et de satisfaire l'ensemble des besoins.

La maîtrise des objectifs visés est assurée par l'évaluation régulière du dispositif et le suivi d'indicateurs pertinents de l'impact du dispositif (technique, économique, impacts sur la prévention en santé et sécurité au travail). Cette évaluation permet de décider des adaptations ou évolutions du dispositif au cours du temps.

RÔLES DES ACTEURS DU DISPOSITIF CATEC®

LE COMITÉ D'ORIENTATION ET DE SUIVI CATEC®

Le dispositif est piloté par le comité de pilotage qui décide de la politique stratégique et des orientations ou adaptations à apporter au déploiement des formations lors de l'examen, une fois par an, des indicateurs et des différents comptes rendus (statistiques, économiques, techniques, impacts sur la prise en compte des préventions déployées en santé sécurité au travail pour les interventions en espace confiné).

La composition du Comité d'orientation et de suivi est telle que les partenaires sociaux, les acteurs et les différents régimes concernés par les formations sont représentés.

L'INRS

- organise la gestion administrative et technique du dispositif de démultiplication des formations CATEC® : procédures, documents administratifs nécessaires à l'activité, production des indicateurs...

Adresse à laquelle peuvent être demandées les renseignements : nathalie.lalloue@inrs.fr

- évalue les actions et l'impact du dispositif dans un bilan annuel présenté au Comité d'orientation et de suivi CATEC® (analyse des indicateurs statistiques, enquêtes, audits...),
- assure le fonctionnement de la Commission technique d'habilitation CATEC® et la gestion des habilitations CATEC® des organismes de formation,
- assure la formation, la certification, le recyclage, la gestion des certifications des formateurs CATEC®,
- anime le réseau des formateurs certifiés CATEC®,
- propose des supports pédagogiques adaptés aux formateurs certifiés CATEC®,
- assure la production des certificats des formations CATEC®,
- assure la mise en ligne des différents documents nécessaires au dispositif CATEC® (document de référence, dossiers d'habilitations, informations sur le dispositif...),
- assure la promotion et le développement du dispositif CATEC® (mise à disposition de la liste des organismes de formation habilités et des entreprises habilitées).

LE RÉSEAU PRÉVENTION – ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS

- reconnaît le dispositif CATEC® et en assure la promotion en son sein et auprès des différents acteurs,
- informe les organismes de formation et les entreprises sur le dispositif CATEC® mis en place,
- informe la commission technique d'habilitation CATEC® de manquements aux engagements des organismes de formation qui pourraient être relevés en région.

LA COMMISSION TECHNIQUE D'HABILITATION CATEC®

Elle est constituée d'experts du domaine du réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels, du(des) responsable(s) pédagogique(s) du dispositif de formation et de représentants des CARSAT/CRAM/CGSS.

La commission technique d'habilitation :

- examine les dossiers d'habilitation, dans un délai maximum de quatre mois suivant la date de réception du dossier complet,
- délivre ou renouvelle les habilitations,
- propose à l'INRS de suspendre ou de retirer l'habilitation à un organisme de formation ou à une entreprise qui ne respecterait pas ses engagements ou les obligations précisées dans le document de référence,
- réalise ou fait réaliser des vérifications ou des contrôles ponctuels : visite sur site pendant une formation, entretiens avec les stagiaires, formateurs, représentants de l'OF, accès aux données spécifiques relatives au dispositif national (PV des évaluations de stages, bilans des stages, programmes...).

L'ORGANISME HABILITÉ CATEC®

L'organisme de formation habilité CATEC® est une entité autonome et opérationnelle, déclarée à la DIRECCTE, identifiée par son numéro SIRET, et autorisée à réaliser des formations selon les textes réglementant la Formation Continue pour adultes. Les organismes ayant une organisation territoriale spécifique pourront être habilités dans une convention de partenariat selon le découpage géographique qui leur est propre (national, interrégional...).

Les organismes de formation sont responsables des actions de formation réalisées dans le cadre de leur activité et s'engagent à :

- respecter les conditions de l'habilitation fixées dans le cahier des charges détaillé ci- après,
- respecter le cahier des charges de l'habilitation pour eux-mêmes et leurs filiales,
- respecter les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention en santé sécurité au travail portées par le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels dans les formations dispensées au titre du dispositif CATEC®,

- dispenser les formations et faire réaliser les évaluations CATEC® par des formateurs CATEC® formés et certifiés par l'INRS,
- renseigner les applications informatiques selon les indications de l'INRS pour indiquer les résultats des évaluations des personnels accueillis en formation,
- transmettre aux salariés des entreprises les certificats CATEC® émis par l'INRS,
- accepter tous les contrôles et vérifications du Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels sur le respect des règles de mise en œuvre du dispositif,
- participer, sur sollicitation de l'INRS, aux discussions ou travaux initiés par le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels ou par la commission technique d'habilitation CATEC®.

L'ENTREPRISE HABILITÉE CATEC®

On entend par entreprise habilitée CATEC® une entreprise qui fait appel à ses salariés pour réaliser des formations destinées aux seuls salariés de ses établissements.

L'entreprise est responsable des actions de formation réalisées dans le cadre de son activité et s'engage à :

- respecter les conditions de l'habilitation fixées dans le cahier des charges du dossier d'habilitation,
- respecter, dans les formations dispensées au titre du dispositif CATEC®, les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention en santé sécurité au travail portées par le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels CATEC®,
- dispenser les formations et faire réaliser les évaluations CATEC® par des formateurs CATEC® formés et certifiés par l'INRS,
- renseigner les applications informatiques selon les indications de l'INRS pour signaler les résultats des évaluations des personnels accueillis en formation,
- transmettre aux salariés les certificats CATEC® émis par l'INRS,
- accepter tous les contrôles et vérifications du Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels et de l'INRS sur le respect des règles de mise en œuvre du dispositif,
- participer, sur sollicitation de l'INRS, aux discussions ou travaux initiés par le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels ou par la commission technique d'habilitation CATEC®.

PROCÉDURE D'HABILITATION CATEC®

La procédure d'habilitation permet aux organismes de formation ou aux entreprises de se faire reconnaître et accepter comme acteur du dispositif de démultiplication CATEC®. Seuls les organismes ou les entreprises habilités CATEC® pourront dispenser les formations relatives à ce dispositif, proposer l'évaluation selon les modalités et les critères décrits dans le document de référence et recevoir les certificats CATEC® émis par l'INRS pour les personnes ayant satisfait aux épreuves proposées.

Les actions de formation et l'organisation des évaluations doivent se faire dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de prévention portées par l'INRS et le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels.

L'habilitation est attribuée pour une durée fixe de 3 ans et devra faire l'objet d'une nouvelle demande à l'issue de cette période.

DESCRIPTIF DE LA PROCÉDURE D'HABILITATION CATEC®

La procédure d'habilitation CATEC® est la suivante :

1. Le dossier de demande d'habilitation CATEC® est téléchargé sur le site web INRS.
N.B. : L'organisme ou l'entreprise peut solliciter des renseignements pour constituer un accompagnement auprès du Réseau Prévention – Assurance Maladie – CARSAT/CRAM/CGSS de rattachement.
2. Le dossier d'habilitation CATEC® complété et accompagné des justificatifs est à retourner en 2 exemplaires papier, à l'INRS Centre de Lorraine, département Formation – Mme Lalloué Nathalie – rue du Morvan – 54519 Vandoeuvre Cedex.
3. Le dossier, une fois complet est étudié par la commission technique d'habilitation CATEC® qui prend une décision sur la base des critères retenus.
N.B. : Un dossier incomplet fera l'objet d'une demande de complément auprès du demandeur.
4. Une notification de la décision de la commission technique d'habilitation est envoyée à l'organisme de formation ou à l'entreprise :
 - Attribution de l'habilitation CATEC®: l'organisme ou l'entreprise est habilité pour organiser des formations CATEC® pour une période de 3 ans.
 - Refus de l'habilitation CATEC® précisant les motifs du refus (écart(s) signalé(s) du dossier pour les critères d'habilitation CATEC®).*N.B. : Dès lors que les éléments ayant entraîné le refus d'habilitation sont traités, l'organisme ou l'entreprise peut soumettre un nouveau dossier complet.*
5. Enregistrement de l'organisme de formation ou de l'entreprise habilité(e) sur la liste, disponible sur le site de l'INRS.

ELEMENTS DU DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION RETENUS POUR L'EXAMEN DE LA DEMANDE D'HABILITATION CATEC® D'UN ORGANISME DE FORMATION OU D'UNE ENTREPRISE

Les critères retenus pour l'examen de la demande d'habilitation d'un organisme de formation sont les suivants :

1. Présentation de l'organisme de formation ou de l'entreprise (*cf. Fiche 1*) :
 - Existence de l'organisme de formation (déclaration à la DIRECCTE),
 - Présentation de l'activité régulière de l'organisme de formation
2. Engagement écrit et signé par le représentant de l'organisme de formation par le chef d'établissement de l'entreprise (*cf. Fiche 2*).
3. Expérience de l'organisme de formation ou de l'entreprise (*cf. Fiche 3*) :
 - Expérience dans le domaine technique visé, formations réalisées par l'organisme de formation ou l'entreprise, formateurs experts...
 - Autre type d'actions réalisées.
4. Moyens humains (*cf. Fiche 4*):
 - Liste des formateurs certifiés CATEC® identifiés (2 au minimum)
5. Communication sur le dispositif (*cf. Fiche 5*) :
 - Présentation d'un support de communication sur le dispositif CATEC® conforme au document de référence CATEC®.
6. Pédagogie (*cf. Fiche 6*) :
 - Fiche programme de la formation CATEC®,
 - Déroulé pédagogique,
 - Modèle de fiche d'évaluation de fin de stage.
7. Matériels et équipements (*cf. Fiche 7*) :
 - Equipements de protection collective : équipements de ventilation, détecteurs et dispositifs anti-chute, tripode.
 - Equipements de protection individuelle : détecteur, appareil respiratoire d'évacuation.
 - Matériels de balisage.
8. Mise en œuvre (*cf. Fiche 8*) :
 - Description de l'espace retenu pour les exercices pratiques.
9. Modalités de l'évaluation (*cf. Fiche 9*) :
 - Descriptif des épreuves de certification.
 - Descriptif de l'organisation des épreuves.
 - Profil des évaluateurs.
10. Prévisions de réalisation des formations CATEC® (*cf. Fiche 10*) :
 - Programmation des sessions.
 - Nombre de participants prévus par session.

MOTIFS DE RETRAIT DE L'HABILITATION CATEC®

Les motifs de retrait de l'habilitation CATEC® sont les suivants :

1. Cessation de l'activité de l'organisme de formation ou de l'activité de formation de l'entreprise.
2. Non respect des obligations réglementaires, sociales et fiscales.
3. Non respect des engagements pris dans le dossier d'habilitation (moyens humains, matériels,...).
4. Non respect des règles du dispositif CATEC® (organisation des formations non conforme, modalités d'évaluation non respectées,...).

PROCÉDURE DE RETRAIT DE L'HABILITATION CATEC®

La procédure de retrait de l'habilitation est la suivante :

- Dans le cas d'une cessation d'activité ou d'une demande de l'organisme ou de l'entreprise de quitter le dispositif, le retrait de l'habilitation sera notifié par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.
- Dans le cas d'un manquement avéré, une mise en demeure de se conformer aux engagements pris sera adressée par l'INRS à l'organisme de formation ou à l'entreprise, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Cette mise en demeure précisera les manquements relevés et les actions correctives à mettre en œuvre pour y remédier, elle fixera également un délai de réalisation des actions pour se conformer aux engagements souscrits. L'organisme de formation ou l'entreprise devra, avant l'expiration de ce délai, apporter la preuve de sa mise en conformité.

- Dans le cas où la mise en conformité n'est pas réalisée, le retrait de l'habilitation CATEC® sera notifié par l'INRS par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Le retrait de l'habilitation CATEC® entraîne l'exclusion de l'organisme de formation ou de l'entreprise du dispositif CATEC®. Il ne lui est plus possible de réaliser les formations CATEC® et de délivrer des certificats CATEC®. Ses coordonnées sont retirées des publications de l'Institution.

RECOURS

La demande de recours d'une notification de l'INRS sera adressée, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, à l'INRS qui pourra proposer une audition à l'organisme ou l'entreprise. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution de l'habilitation. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la convention d'habilitation sera soumis aux tribunaux du ressort de la cour d'appel de Paris. Le droit applicable est le droit français.



DOSSIER D'HABILITATION

- ORGANISME DE FORMATION
- ENTREPRISE

Compléter.....

Logo ou identifiant visuel de l'organisme de formation

FICHE 1**PRESENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION / DE L'ENTREPRISE**

Demande d'habilitation de

Première demande

Renouvellement

Avenant

Réservé INRS – Fiche 1 : Présentation de l'organisme de formation / de l'entreprise

Dossier de demande d'habilitation CATEC® N°

Arrivé le

À INRS Lorraine**Identification du demandeur****N° SIRET****Dénomination**Rattaché à un organisme national OUI NON

Nom de l'organisme/enseigne.....

Adresse

Code Postal Commune

Téléphone Fax

Email

Responsable de l'organisme et titre (Nom, prénom, fonction)

.....

Adresse

Code Postal Commune

Téléphone Fax

Email

Statut juridique**Date de création****Code APE** **Assujetti TVA** OUI NON**Autorisation de diffusion des coordonnées pour l'organisme de formation**

Je soussigné.....

responsable désigné ci-dessus de l'organisme de formation de l'entrepriseautorise l'INRS et le Réseau Prévention – Assurance Maladie – Risques professionnels
à diffuser sur leur site internet **le nom, l'adresse, le site internet de l'organisme :** OUI NON

FICHE 1 (suite)**PRESENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION / DE L'ENTREPRISE****Correspondant permanent de l'organisme pour l'habilitation CATEC®.**

Nom, prénom, titre et fonction

.....

Adresse

Code Postal Commune

Téléphone Fax

Email

Si l'adresse postale est différente

Nom

Adresse

Code Postal Commune

Téléphone Fax

Email

Pièces numérotées à joindre à la fiche 1***Pour un organisme de formation :***

- Document attestant du numéro de déclaration d'existence de l'organisme de formation et dernier bilan pédagogique et financier.
- État annuel des certificats reçus (DC7) ou dernière attestation de paiement des cotisations sociales et fiscales.

Pour une entreprise :

- Bilan pédagogique.
- Dernière attestation de paiement des cotisations sociales/fiscales

Colonne réservée à l'INRS

N°	Nom de la pièce	Nombre de pages	Conforme Oui / Non
1-1			
1-2			
1-3			

FICHE 2 : LETTRE D'ENGAGEMENT SIGNÉE

A compléter et signer.

Je soussigné(e), représentant de

- de l'organisme de formation
- de l'entreprise

.....,

m'engage, à respecter et à faire respecter par les collaborateurs :

- Les valeurs essentielles du Réseau Prévention,
- Les principes du dispositif CATEC® définis dans le document de référence CATEC®.

Fait pour servir et valoir ce que droit(*),
Date,
Signature.

() Mention manuscrite*

Réservé INRS – Fiche 2 : Lettre d'engagement

Conforme aux engagements du dispositif :

OUI NON

Préciser :

FICHE 3 : EXPERIENCE

Indiquer les activités réalisées et pertinentes dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Colonne réservée à l'INRS

Actions déjà réalisées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	Année	Nombre de sessions	Nombre de stagiaires	Pertinence 0 – 1 – 2

Colonne réservée à l'INRS

Actions déjà réalisées dans le domaine des espaces confinés	Année	Nombre de sessions	Nombre de stagiaires	Pertinence 0 – 1 – 2

Colonne réservée à l'INRS

Autres actions réalisées (intitulé, domaine d'intervention)	Année	Nombre de sessions	Nombre de stagiaires	Pertinence 0 – 1 – 2

FICHE 4 : MOYENS HUMAINS

Formateurs certifiés CATEC® identifiés.

Effectif total de l'organisme de formation/de l'entreprise :
Nombre de formateurs salariés :
Nombre de formateurs CATEC® :
Nombre de formateurs CATEC® vacataires de l'OF*/de l'entreprise :

Ajouter une « * » avant l'identification d'un formateur extérieur à l'organisme de formation

Identification des formateurs CATEC® * Nom, prénom et adresse mail	Date de naissance	Date de certification CATEC®	Dernière formation de formateur CATEC®	Pour l'OF, nombre de sessions CATEC® réalisées

Réservé INRS – Fiche 4 : Moyens humains

Conforme aux données de l'INRS sur la certification des formateurs CATEC® :

OUI NON

Préciser :

FICHE 5 : COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF**Support de communication du dispositif CATEC®.**

Colonnes réservées à l'INRS

N°	Nom de la pièce	Nombre de pages	Conforme Oui / Non	Pertinence des pièces 0 – 1 – 2
5-1				
5-2				
5-3				

Réservé INRS – Fiche 5 : Communication sur le dispositif

Conforme aux prescriptions du dispositif CATEC® :

 OUI NON

Préciser :

FICHE 6 : PÉDAGOGIE

- Fiche programme CATEC®.
- Déroulé pédagogique des formations CATEC® proposées :
 - CATEC® Intervenant
 - CATEC® Surveillant
 - CATEC® Accompagnateur

Un déroulé pédagogique par type de CATEC® (1 fiche par type de CATEC®).

Proposition de trame de déroulé pédagogique :

SEQUENCE	TITRE DE LA SEQUENCE	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	MESSAGES CLES ET METHODES PEDAGOGIQUES	TIMING	RESSOURCES A UTILISER

Colonnes réservées à l'INRS

N°	Nom de la pièce	Nombre de pages	Conforme Oui / Non	Pertinence des pièces 0 – 1 – 2
6-1				
6-2				
6-3				

Réservé INRS – Fiche 6 : Pédagogie

Conforme aux prescriptions du dispositif CATEC® :

OUI NON

Préciser :

FICHE 7 : MATÉRIELS - EQUIPEMENTS

Description des équipements mis à disposition des formateurs et nombre de chacun de ces matériels :

- *Équipements de protection collective : équipements de ventilation, détecteurs et dispositifs anti-chute, tripode.*
- *Équipements de protection individuelle : détecteur, appareil respiratoire d'évacuation.*
- *Matériels de balisage.*

Colonnes réservées à l'INRS

N°	Nom de la pièce	Nombre de pages	Conforme Oui / Non	Pertinence des pièces 0 – 1 – 2
7-1				
7-2				
7-3				

Réservé INRS – Fiche 7 : Matériels et équipements

Conforme aux prescriptions du dispositif CATEC® :

OUI NON

Préciser :

FICHE 8 : MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

Description de l'espace retenu pour les exercices pratiques.

Colonnes réservées à l'INRS

N°	Nom de la pièce	Nombre de pages	Conforme Oui / Non	Pertinence des pièces 0 – 1 – 2
8-1				
8-2				
8-3				

Réservé INRS – Fiche 8 : Mise en œuvre de la formation

Conforme aux prescriptions du dispositif CATEC® :

OUI NON

Préciser :

FICHE 9 : MODALITÉS DE L'ÉVALUATION

- Description des épreuves de certification pour la fonction Intervenants, Surveillant et Accompagnateur.
- Description de l'organisation des épreuves.
- Profil des évaluateurs.

Colonnes réservées à l'INRS

N°	Nom de la pièce	Nombre de pages	Conforme Oui / Non	Pertinence des pièces 0 – 1 – 2
9-1				
9-2				
9-3				

Réservé INRS – Fiche 9 : Modalités de l'évaluation

Conforme aux prescriptions du dispositif CATEC® :

OUI NON

Préciser :

FICHE 10 : PREVISIONS DE REALISATION DES FORMATIONS CATEC®

- Programme des sessions.
- Nombre de participants prévus par session.

Colonnes
réservées à l'INRS

Année	Nombre de formation CATEC®	Nombre et qualité de stagiaires prévus	Pertinence des pièces 0 – 1 – 2

Réservé INRS – Fiche 10 : Prévisions de réalisations des formations

Conforme aux prescriptions du dispositif CATEC® :

OUI NON

Préciser :